Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 novembre 2021
(OR. en)

14427/21

JEUN 142
EDUC 392
SOC 699
EMPL 524

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	13692/21
Objet:	Conclusions du Conseil relatif à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2021

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil relatif à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2021, adoptées par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session qui s'est tenue les 29 et 30 novembre 2021.

ANNEXE

Conclusions du Conseil relatif à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2021

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. La résolution du Conseil sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 invite la Commission à rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse tous les trois ans.

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

2. Le premier rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2021 (ci-après dénommé "le rapport"), ainsi que les documents de travail des services de la Commission qui l'accompagnent, couvrent le premier plan de travail triennal de l'UE en faveur de la jeunesse dans le cadre de l'actuelle stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, qui s'étend sur deux trios de présidence du Conseil (RO-FI-HR et DE-PT-SI).

3. Le rapport se fonde, entre autres, sur les informations fournies par les États membres, la Commission européenne et la plateforme en ligne wiki pour les jeunes, qui donne un aperçu complet des politiques nationales en faveur de la jeunesse dans 32 pays européens.

4. Afin de présenter la situation générale des jeunes dans l'UE, des indicateurs de l'UE dans le domaine de la jeunesse ont été utilisés sur la base d'un tableau de bord révisé et de nouveaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

5. La planification des activités nationales futures a constitué une source supplémentaire d'informations en ce qui concerne les politiques nationales en faveur de la jeunesse, y compris la mise en œuvre des objectifs européens pour la jeunesse et les besoins de coopération conformément à la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse.

SE FÉLICITENT DE CE QUI SUIT:

6. Le rapport, ainsi que les documents de travail des services de la Commission qui l'accompagnent, évaluent les progrès accomplis au regard des objectifs et des priorités de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2021 et couvrent le premier plan de travail triennal de l'UE en faveur de la jeunesse dans le cadre de l'actuelle stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, notamment en présentant un tableau très complet de la situation des jeunes dans l'UE.

SOULIGNENT CE QUI SUIT:

7. Les années 2020 et 2021 ont été atypiques, la pandémie ayant gravement perturbé la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse, en particulier les projets de mobilité des jeunes. Par conséquent, la lutte contre les effets de la pandémie sur les enfants et les jeunes figure parmi les priorités de la Commission européenne et des États membres depuis l'apparition de celle-ci. Au cours de l'année écoulée, des programmes tels qu'Erasmus+ et le corps européen de solidarité ont été adaptés afin de réagir à ces perturbations en proposant des solutions de rechange, en particulier numériques, à leurs activités.

8. La pandémie a fortement perturbé la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse au cours de la période 2020-2021. Certaines actions prévues dans le plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2019-2021 ont dû être modifiées, reportées ou même annulées. Même si le secteur de la jeunesse peut s'appuyer sur les instruments élaborés ces dernières années, les effets de la pandémie ont accentué la nécessité de s'adapter à des circonstances imprévues, en renforçant ces outils et en étoffant la coopération existante. Les projets de mobilité des jeunes ont été fortement perturbés par la pandémie.

9. L'UE semble être une source d'inspiration pour d'autres régions du monde lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques, des programmes et des initiatives en faveur des jeunes, en particulier dans notre propre voisinage.

CONSTATENT CE QUI SUIT:

10. La volonté de veiller à ce que tous les jeunes Européens aient un accès égal aux possibilités et reçoivent le soutien nécessaire pour vivre, travailler, apprendre et s'épanouir reste au cœur de la coopération et des politiques de l'UE en faveur de la jeunesse. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 et ses objectifs européens pour la jeunesse constituent une feuille de route solide et efficace encourageant la coopération entre les États membres de l'UE et soutenant les politiques en faveur de la jeunesse, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, et sont donc essentiels à la réalisation de ces objectifs.

11. En mettant en place ce cadre stratégique solide, en permettant l'échange de connaissances et l'apprentissage mutuel entre les États membres et en orientant les financements provenant d'Erasmus+, du corps européen de solidarité et d'autres programmes de l'UE vers les trois piliers stratégiques "Mobiliser, connecter et autonomiser", de nombreux jeunes Européens pourront exploiter pleinement leur potentiel, pour leur développement personnel et leur autonomisation, renforcer leur résilience et acquérir les compétences nécessaires pour faire face à un monde en mutation, être préparés aux transitions écologique et numérique et se façonner un avenir meilleur et plus juste.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS:

12. à intégrer davantage les questions liées à la jeunesse, à veiller à mieux faire entendre et respecter les préoccupations des jeunes dans l'élaboration des politiques de l'UE et des États membres et à viser à améliorer les synergies et le partage des connaissances entre les différents domaines d'action qui touchent les jeunes à tous les niveaux;

13. à améliorer davantage les contacts avec les jeunes issus de milieux différents, en particulier les jeunes moins favorisés, en situation de handicap et issus de zones rurales et isolées, et à accroître la participation des jeunes au-delà des modèles traditionnels de représentation des jeunes;

14. à renforcer davantage les processus participatifs des jeunes et à lancer la mise en œuvre du programme de travail européen sur l'animation socio-éducative et du plan de travail 2022-2024 pour la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, y compris le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse;

15. à continuer de soutenir les processus et les initiatives inspirés par le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, qui ont été mis en place en dehors de l'Union européenne, par exemple dans les pays du Partenariat oriental ou les Balkans occidentaux, dans le but de mobiliser, de connecter et d'autonomiser les jeunes;

16. à permettre l'utilisation efficace de programmes et de fonds de l'UE tels qu'Erasmus +, le corps européen de solidarité, Horizon Europe, le Fonds social européen plus, l'initiative pour l'emploi des jeunes, la facilité pour la reprise et la résilience, le Fonds pour une transition juste, etc., afin de soutenir de nombreux domaines d'action touchant les jeunes, en mettant l'accent sur la résilience et le relèvement des jeunes et du secteur de la jeunesse après la pandémie;

17. à mettre en œuvre l'Année européenne de la jeunesse 2022, de manière effective et durable, afin d'encourager davantage les jeunes Européens à apporter leurs contributions et à présenter des idées qui peuvent donner forme au développement de l'Union et à la société dans son ensemble;

18. à intensifier les efforts visant à associer les jeunes à des initiatives européennes essentielles, telles que la conférence sur l'avenir de l'Europe et l'initiative "Nouveau Bauhaus européen", qui aborde des questions pertinentes pour les jeunes et leur avenir.